

Éolien. « C du vent » répond à Nicolas Morvan

Dans notre édition d'hier, nous relations l'inquiétude du président de la Cocopaq, Nicolas Morvan, face aux difficultés que rencontre le développement des énergies éoliennes sur le territoire. Des propos qui ont fait réagir l'association « C du vent », basée à Bannalec. « Lorsque Nicolas Morvan parle de consensus local et de concertation publique, ceci est faux » avancent les représentants de l'association.

Réunion refusée

« Il n'y a eu aucune réunion, ni enquête publique expliquant aux futurs riverains que les élus souhaitaient mitiger une partie du paysage d'éoliennes. Lorsque notre association a fait le souhait d'une telle réunion, celle-ci nous a été refusée. »

« Lorsqu'il y a une enquête publique, prenons le cas de Bannalec, ce sont neuf registres du commissaire enquêteur qui ont été remplis. 300 personnes se sont déplacés, 170 remarques ont été écrites et seulement 14 sont favorables au projet et sur 98 courriers

reçu par le commissaire enquêteur seulement sept sont favorables au projet ». L'association s'étonne donc « qu'on ose nous affirmer que ces projets font l'objet d'un consensus local réel, et de grande acceptabilité sociale. De qui se moque-t-on ? »

Richesse patrimoniale

« Nous sommes aussi très étonnés de lire aussi que le président de la Cocopaq, Nicolas Morvan, découvre la richesse patrimoniale de son territoire », notent également les opposants à l'éolien. « Lors de l'enquête publique de Bannalec, nous avons listé dans un rayon de 10 km autour de la commune, les églises, chapelles, calvaires, édifices néolithiques, manoirs, fontaines, etc. (...) « Si notre association n'avait pas été là pour mettre des gardes fous » poursuit C du vent, « ce ne serait pas six zones représentant dix parcs éoliens de quatre à cinq machines, qui seraient retenues, mais 22 (les sites qui avaient été pressentis à l'origine du schéma éolien) ».